

**SYNTHESE SUR L'EVOLUTION DES COMPETENCES EN MATIERE  
D'ADMINISTRATION DES VACCINS (à base légale constante)**

**AVANT/APRES AVRIL 2022**

A partir d'avril 2022 : les compétences vaccinales des professionnels de santé suivants sont modifiées de la façon suivante (**nouvelles compétences en bleu ci-dessous**) :

**I - Pour les infirmiers**

Avant avril 2022	A partir d'avril 2022
<p> <b>Administration</b> des vaccins des enfants et des adultes pour les vaccins du calendrier des vaccinations <b><u>SUR prescription de l'acte d'injection</u></b> par un médecin et sur prescription médicale du produit: DTP, Coqueluche, HPV pneumocoque Hépatite A et B Méningocoque A, C, Y et W, Rage         </p> <p>           Vaccination contre la grippe saisonnière des personnes majeures ciblées et non ciblées par les recommandations, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure         </p>	<p> <b>Administration</b> de vaccins pour les 16 ans et plus et les adultes pour les vaccins du calendrier des vaccinations <b>SANS prescription de l'acte</b> d'injection par un médecin mais sur prescription médicale du produit : DTP, Coqueluche, HPV pneumocoque Hépatite A et B Méningocoque A, <b>B, C, Y et W, Rage</b> </p> <p>           Vaccination contre la grippe saisonnière des personnes majeures ciblées et non ciblées par les recommandations <b>et des mineurs de 16 ans et plus ciblées par les recommandations, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure</b> </p>

*Le vaccin contre la grippe est le seul vaccin qui ne nécessite pas de prescription médicale du produit*

**II - Pour les pharmaciens d'officine**

Avant avril 2022	A partir d'avril 2022
<p>           Vaccination contre la grippe saisonnière des personnes majeures ciblées et non ciblées par les recommandations, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure         </p>	<p>           Vaccination contre la grippe saisonnière des personnes majeures ciblées et non ciblées par les recommandations <b>et des mineurs de 16 ans et plus ciblées par les recommandations, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure</b> </p> <p> <b>Administration des vaccinations des 16 ans et plus des vaccins du calendrier vaccinal en vigueur sur prescription médicale du produit (DTP, Coqueluche, HPV, pneumocoque, Hépatite A et B, Méningocoque A, B, C, Y et W, Rage)</b> </p>

*Le vaccin contre la grippe est le seul vaccin qui ne nécessite pas de prescription médicale du produit*

### III - Pour les sages-femmes

Avant avril 2022	Après avril 2022
<p><b>Prescription et administration chez les femmes</b> : ROR, DTP, coqueluche, Hépatite B, HPV, Méningocoque C, varicelle</p> <p>Grippe saisonnière chez les femmes ciblées par les recommandations</p> <p>Prescription et administration des vaccins de <b>l'entourage de la femme enceinte et enfant</b> (jusqu'aux 8 semaines de l'enfant) : ROR, DTP, coqueluche, Hépatite B, Méningocoque C, HiB</p> <p>Grippe saisonnière : l'entourage ciblé par les recommandations</p> <p>Prescription et administration <b>chez l'enfant</b> (nouveau-nés) : BCG, hépatite B</p>	<p>Prescription et administration chez les femmes : ROR, DTP, coqueluche, <b>le Pneumocoque, Hépatite A, Hépatite B, Méningocoque C, A, B, Y et W</b></p> <p><b>Administration du vaccin contre la rage</b></p> <p><b>Grippe saisonnière y compris chez les femmes non ciblées par les recommandations</b></p> <p>Prescription et administration des vaccins de l'entourage de la femme enceinte et enfant (jusqu'aux 8 semaines de l'enfant) : ROR, DTP, coqueluche, <b>HPV, Pneumocoque, Hépatite A, Hépatite B, Méningocoque C, A, B Y, W, HiB, Administration du vaccin contre la rage</b></p> <p>Grippe saisonnière : l'entourage ciblé <b>et non ciblé</b> par les recommandations</p> <p>Prescription et administration chez l'enfant (nouveau-nés) : BCG, hépatite B</p> <p><b>Prescription et administration chez les 16 ans et plus des vaccins du calendrier des vaccinations en vigueur : DTP, Coqueluche, HPV, Pneumocoque, Hépatite A et B, Méningocoque A, B, C, Y et W, Grippe saisonnière pour mineurs ciblés par les recommandations</b></p> <p><b>Administration de la Rage</b></p>

*Le vaccin contre la grippe est le seul vaccin qui ne nécessite pas de prescription médicale du produit*